



3 amendes pour le même stationnement

Par soulhuntermp4

Bonjour,

Je me suis pris 3 amendes sur le même stationnement dont 2 le même jour par la même agent.
Stationnement très gênant, je ne conteste pas l'amende mais que puis je faire pour les 3 amendes ??

Je suis étudiante et j'ai un prêt étudiant de 40k, j'ai besoin d'aide et d'avis s'il vous plaît !!

Merci et bonne soirée

Par TUT03

Bonjour

dans certaines villes, vous ne pouvez pas rester stationnée au même emplacement plus de 24 h, par arrêté municipal

la règle générale est de 7 jours maximum, même bien garée

combien de jours êtes vous restée au même emplacement ?

sous quelles formes se présentent les PV ? carton à l'ancienne sur le pare brise, petit billet sur le pare brise et pv électronique ou courrier surprise dans la boîte aux lettres ?

Par janus2

Bonjour TUT03,
Ici, il est question de verbalisation pour stationnement très gênant (R417-11), pas pour stationnement abusif (R417-12).

Bonjour soulhuntermp4,
La jurisprudence a confirmé (dans le cas d'un stationnement gênant (R417-10) mais facilement transposable au stationnement très gênant) qu'il ne peut y avoir qu'une seule verbalisation tant que le véhicule n'est pas déplacé. Ainsi, vous payez la première amende et contestez les 2 suivantes en fournissant la preuve de paiement.
Seul problème, s'il y a un grand délai entre chaque verbalisation, on peut vous objecter que le véhicule a été déplacé entre chaque. Donc si les verbalisations ont été faites à quelques minutes, voir 1 ou 2 heures, pas de souci pour faire annuler les 2 suivantes, s'il y a eu plusieurs heures voir plusieurs jours, c'est plus hasardeux.